

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

11^{ème} Commission

N° CP-2020-7-11-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – Prospective et Politique européenne

COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION A WROCLAW DU 27 AU 30 SEPTEMBRE 2020

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département et le Powiat de Wroclaw, il vous est proposé d'approuver le déplacement d'une délégation d'élus et d'agents départementaux à Wroclaw, programmé pour l'instant du 27 au 30 septembre 2020.

Outre l'organisation de la réunion annuelle du Comité mixte, instance de pilotage du partenariat entre les deux collectivités, le déplacement vise un échange d'expériences dans le domaine social.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa séance du 17 avril 2020.

Le Powiat de Wroclaw, partenaire du Département depuis 2001, invite une délégation départementale en Pologne du dimanche 27 septembre au mercredi 30 septembre 2020 pour un échange d'expériences dans le domaine social et plus particulièrement sur les mesures mises en place pour lutter contre la crise sanitaire actuelle dans les deux pays.

A l'occasion de ce déplacement, le Comité mixte sera également organisé : il s'agit de l'instance politique qui se réunit annuellement pour piloter le partenariat entre les deux collectivités et pour définir le programme de travail pour la période 2020-2023.

La délégation départementale devrait être composée de :

- Mme la Présidente Brigitte KLINKERT,
- M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président et membre du Comité mixte,
- M. Pierre VOGT, Conseiller départemental et membre du Comité mixte,
- M. Daniel ADRIAN, Président de la Commission Actions, Relations internationales et Promotion du Bilinguisme,
- M. Laurent LEONHARD, chef du service Prospective et Politique Européenne de la Direction Europe, Attractivité et Aménagement,
- un cadre du Département en lien avec la thématique du social.

En cas de désistement ou d'empêchement, un élu pourra être remplacé par un autre. Il en va de même pour les agents du Département. Ces remplacements devront se faire dans la limite du nombre de places initialement prévu.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, les frais d'hébergement et les repas sur place seront pris en charge par notre partenaire polonais.

Les autres dépenses induites sont évaluées à 3 000 € et se décomposent ainsi :

- les frais de déplacement des élus évalués à 1 600 € seront imputés sur le Programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 du Budget départemental 2020,
- les frais de déplacement des agents du Département estimés à 800 € seront imputés sur le Programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du Budget départemental 2020,
- les frais de traduction, évalués à 300 €, seront imputés sur le Programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du Budget départemental 2020 (DM1),
- les frais de représentation d'environ 300 € seront imputés sur le Programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du Budget départemental 2020.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'opportunité du déplacement d'une délégation d'élus et d'agents départementaux à Wroclaw en Pologne, programmé pour l'instant du 27 au 30 septembre 2020 et qui pourra être repoussé à une date ultérieure, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en Europe et de l'ouverture des frontières,
- d'approuver la composition de la délégation, à savoir :
 - Mme la Présidente Brigitte KLINKERT,
 - M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président et membre du Comité mixte,
 - M. Pierre VOGT, Conseiller départemental et membre du Comité mixte,
 - M. Daniel ADRIAN, Président de la Commission Actions, Relations internationales et Promotion du Bilinguisme,
 - M. Laurent LEONHARD, chef du service Prospective et Politique Européenne de la Direction Europe, Attractivité et Aménagement,
 - un cadre du Département en lien avec la thématique du social.

- d'approuver la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre élu et un agent départemental par un autre agent départemental, dans la limite du nombre de places prévu initialement,
- d'autoriser la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action, estimés à 3 000 €, à savoir :
 - les frais de déplacement des élus évalués à 1 600 € seront imputés sur le Programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 du Budget départemental 2020,
 - les frais de déplacement des agents du Département estimés à 800 € seront imputés sur le Programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du Budget départemental 2020,
 - les frais de traduction, évalués à 300 €, seront imputés sur le Programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du Budget départemental 2020 (DM1),
 - les frais de représentation d'environ 300 € seront imputés sur le Programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du Budget départemental 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT